



SNUipp-FSU 23



Communiqué de presse

CARTE SCOLAIRE :

Un niveau d'injustice jamais atteint !!!

Madame Le Directeur Académique nouvellement nommée dans le département vient de dévoiler sa carte scolaire. Ses propositions entérinent et même amplifient les caractéristiques d'une carte scolaire 2012 déjà profondément injuste. Les organisations syndicales avaient fait le choix de l'alerter très en amont lors d'un groupe de travail puis dans le cadre d'un courrier co-signé (cf courrier joint) sur les mesures qui devaient être prises.

La DASEN a, elle, opéré des choix bien différents...

- Le SNUipp-FSU 23 et le SE-UNSA23 demandaient une « *réponse aux effectifs élevés par classe afin de garantir l'équité des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants dans le département. Il s'agit dans ce cadre de prendre en compte les élèves de moins de 3 ans et de leur garantir des conditions d'accueil adaptées en terme d'effectif.* » Pourtant, la DASEN n'ouvre pas à Mérinchal maternelle (28 élèves/1classe), à La Courtine maternelle (26 élèves/1 classe), à Ajain (118 élèves/5 classes) mais ouvre pour des effectifs équivalents à Chénérailles (122 pour 6 classes) et ferme à Flayat où environ 40 élèves sont attendus (35 selon la DASEN, 42 selon les OS). A Flayat, La Courtine ou Mérinchal, les classes regrouperont entre 4 et 5 niveaux !!! Dans le même temps, des classes avec un seul niveau par classe n'auront des moyennes d'effectif que de 15, 16 ou 17 élèves ! Où est la vision de la justice et de l'équité de traitement ?
- Le SNUipp-FSU 23 et le SE-UNSA23 demandaient de **prendre en compte la ruralité de notre département avec le retour des 4 postes d'EMALA** (Équipe Mobile de Liaison Académique) à temps plein. Pour nos organisations, les EMALA entrent parfaitement dans le cadre du « **plus de maîtres que de classes** ». Pas pour la DASEN qui semble-t-il a « besoin de voir » !!! Elle indiquait pourtant en introduction du CTSD vouloir « encourager des projets dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes »
- Le SNUipp-FSU 23 et le SE-UNSA23 demandaient une réponse aux besoins des **élèves les plus fragiles**. La DASEN indiquait dans ses orientations qu'une attention serait portée pour répondre aux besoins particuliers des élèves. Pourtant, concrètement, elle supprime 1 poste de RASED, 1 poste de directeur départemental du CMPP, 1 chargé de mission ASH et ne pérennise pas 1 poste de SESSAD Déficience Intellectuelle, 1 poste d'ULIS au collège Martin Nadaud, 1 poste de maître G au CMPP de La Souterraine, et 0,5 poste de RASED E à Chambon : elle choisit de faire peser prioritairement la taxation sur les élèves en difficulté et les élèves en situation de handicap !!!
- Le SNUipp-FSU 23 et le SE-UNSA23 demandaient de garantir **le remplacement des maîtres** : pourtant 3 postes de remplaçants créés provisoirement à la rentrée 2012 disparaissent à la rentrée 2013 alors que le département n'est pas en mesure de garantir tous les jours un maître devant chaque classe du département.

Dans ces conditions, nos organisations ont demandé à voter sur cette carte scolaire et ont voté contre les propositions de la DASEN. Le CTSD devra donc à nouveau être réuni après un délai de 7 jours minimum ! Gageons que ce délai lui permettra de faire des propositions cohérentes, adaptées au territoire et surtout marquées par davantage de justice !!!

Il est inadmissible de proposer aux élèves de ce département une telle inéquité de traitement.

A Guéret, le 15 mars 2013

Contacts :

SNUipp-FSU23 : 05.55.41.04.81

Fabrice Couégnas : 06.74.19.39.72

Paul Giangiobbe : 06.75.38.14.95

SE-UNSA23 05.55.52.05.43